

BAIE JOHAN BEETZ

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-12-09-02

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 13 janvier 2026 :

RÈGLEMENT 2025-12-09-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DU MAIRE ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 14 JANVIER 2026.



Maryse Bourque

Directrice générale-Greffière-trésorière